

**Séance du
Conseil du
8 décembre
2025**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue à la salle des Bâtisseurs du Centre de la Volière, le lundi 8 décembre 2025 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Éric Gervais-Després, maire, les conseillers, MM François Leclerc et Michel Rousseau et les conseillères, Mesdames, Edith Rousseau et Christine Le Royer. M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : M^{me} Ariane Tessier-Moreau,

Siège vacant : Siège #4

Le 5 décembre dernier, un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil et entre le 5 décembre, un avis de convocation a été remis aux membres du Conseil municipal.

Cette séance a pour but de traiter les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Avis de motion – Règlement de taxation
5. Période de questions écrites et verbale;
6. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. le maire, Éric Gervais-Després procède à l'ouverture de la séance à 19h04.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire, Éric Gervais-Després
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M^{me} Christine Le Royer, siège #3
M. François Leclerc, siège #5
M. Michel Rousseau, siège #6

Est- absente : M^{me} Ariane Tessier-Moreau, siège #1

Siège vacant : Siège #4

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

2025-12-12
Adoption de
l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance ;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Avis de motion – Règlement de taxation 2026 ;
5. Période de questions écrites et verbales ;

6. Levée de la séance extraordinaire.

Il est proposé par le conseiller Michel Rousseau, appuyé par le conseiller François Leclerc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

4. Avis de motion – Règlement de taxation 2026

Je, soussigné, François Leclerc, conseiller de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues donne avis qu'il sera soumis lors d'une séance extraordinaire du Conseil, un règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2026 ainsi que les conditions de leur perception et ce, avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

Une copie du projet de règlement a été préalablement remise aux membres du Conseil.

Des copies du projet de règlement sont disponibles sur demande, par courriel ou au bureau municipal.

Donné à Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues ce 8^{iem} jour de septembre 2025.

Période de questions

5. Période de questions écrites et verbales

Une période de questions est tenue, mais aucune question est acheminée au Conseil.

2025-12-13
Levée de la séance extraordinaire

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par le conseiller Michel Rousseau,, appuyé par la conseillère Christine Le Royer que la séance soit levée à 19 heures 09.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Éric Gervais-Després
Maire

